

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 17 octobre 2008, une notice d'information relative à un programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions TIMAR

**Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :**

- Nombre maximum d'actions à détenir : 19 500 actions (soit 10 % du capital) ;
- Prix maximum d'achat et de vente : 449 DH
- Prix minimum d'achat et de vente : 300 DH
- Durée du programme : 12 mois à compter du 10 novembre 2008.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 31 octobre 2008.

Un extrait de la notice d'information sera publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information visée par le CDVM est remise ou adressée sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Elle est, en outre, tenue à la disposition du public au siège de TIMAR et à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, elle sera disponible sur le site du CDVM : [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/040/2008

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières